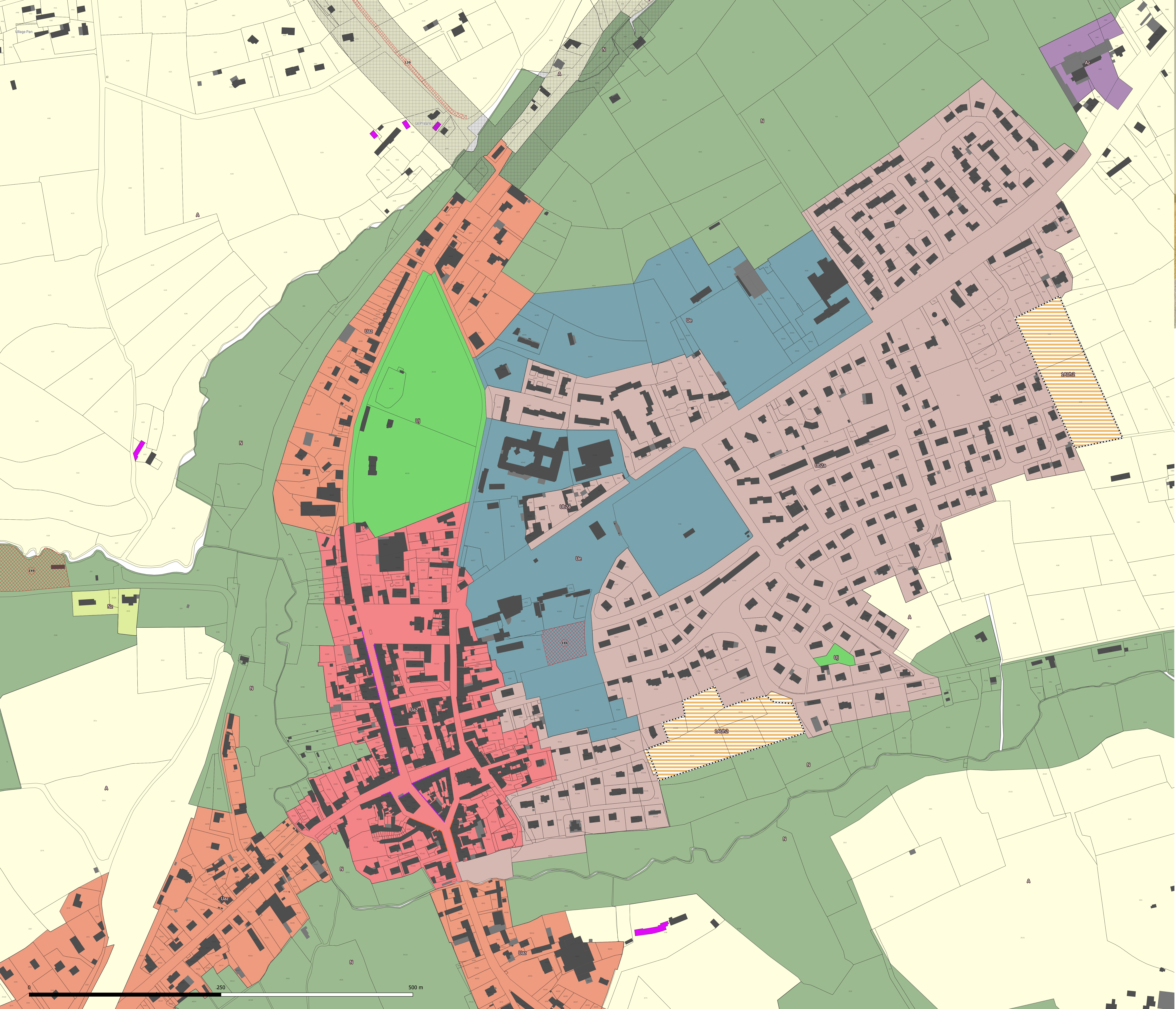




Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

La Haye-Pesnel

Préscrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

Signature

géostudio

gama

zAd

capla

Granville

Terre&Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

Uaz : centre-bourg des autres communes

Uaz : Secteur mixte (habitat, activités économiques, etc.)

Uaz : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uj : secteur urbain de jardin

Zone à Urbaniser (AU)

1AUZ : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Az :Secteur identifiant une activité économique en zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

— Linéaire commercial strict (L.151-16 CU)

— Linéaire commercial souple sans délai dérogatoire (type 1) (L.151-16 CU)

— Emplacement réservé (L.151-41 CU)

— Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

— Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

— Limites parcellaires

— Bâti dur

— Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

— Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté